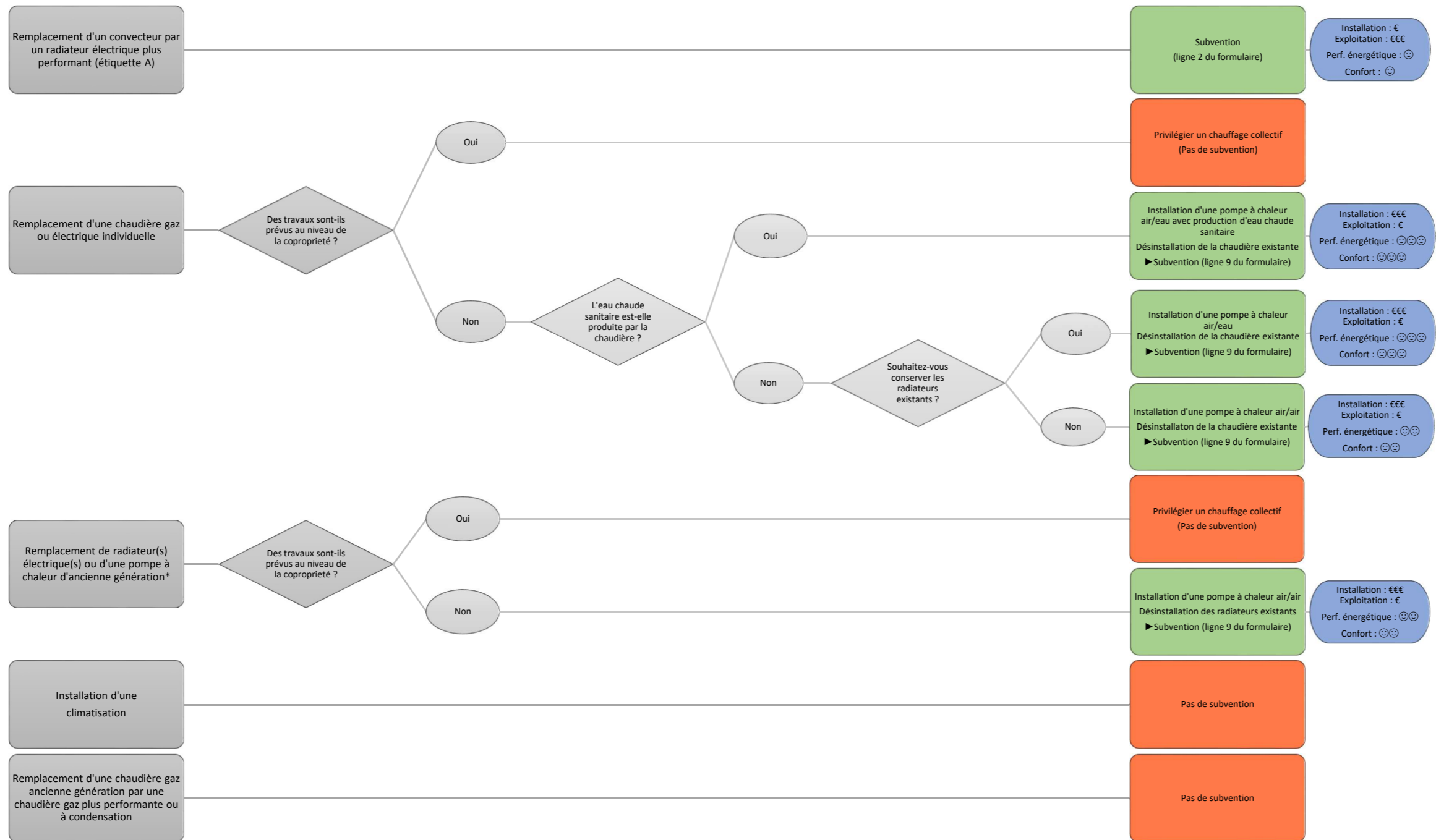


Logigramme : Arbre décisionnel permettant de déterminer l'éligibilité à subvention des travaux envisagés



NB : Une chaudière gaz a généralement 2 fonctions, celle de chauffer l'eau qui circule ensuite dans les radiateurs et celle de chauffer l'eau chaude sanitaire. La fonction ECS peut effectivement être remplacée par un cumulus (étiquette A ou B, afin de bénéficier de la subvention) mais pas la fonction chauffage. Pour la partie chauffage, il faut, soit avoir recours à une chaudière électrique, soit à une pompe à chaleur air/eau. En cas d'installation d'une PAC air/eau, celle-ci produit l'eau chaude de chauffage et peut, suivant les modèles, produire également l'eau chaude sanitaire

Les PAC subventionnées devront respecter la RE monégasque (A.M. 2018-613), notamment les coefficients de performances rappelés dans le tableau ci-dessous :

Type d'équipement	Coefficient de Performance (COP) nominal minimal mode chauffage	Température de source extérieure (°C)	Température de source intérieure (°C)
PAC air/air (P<99kW)	3.8	7	20
PAC air/eau (P<99kW)	4	7	35

L'accord de la DIRECTION DE LA PROSPECTIVE, DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE devra être obtenu pour validation des travaux d'habillage de l'unité extérieure et travaux intérieurs (adresse mail : prospective@gouv.mc) ainsi que l'accord de votre syndic de copropriété.

*Une PAC ancienne génération est une PAC de plus de 15 ans ou ne respectant pas les performances indiquées dans le tableau précédent.

⚠ Travaux annexes : L'installation d'une pompe à chaleur nécessite des travaux annexes qui ne sont pas à négliger. En effet, cet équipement a besoin d'une alimentation électrique dédiée avec protection adaptée à la puissance de la PAC. Il est également nécessaire de relier le groupe extérieur aux unités intérieures par des liaisons frigo dans lesquelles circulera le fluide frigorigène de l'appareil. Ces cheminements sont à habiller afin de rendre esthétique l'installation. De plus, de l'eau de condensation est générée par le fonctionnement du système, cette eau doit être collectée au niveau des unités intérieures et de l'unité extérieure afin d'être raccordée vers le réseau d'évacuation d'eau de l'appartement.